

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 octobre 2016 à 20 H 00

Président : M. CASTELLANI Jean-Marie, Maire.

Présents : Mrs CASTELLANI Jean-Marie, PAIN Pascal, BROTEL Rolland, BOILEAU Pierre, HOWSE Willy, BERNARD Xavier, THOMAZET Fabien, THIEVON Yves, Mmes CHAMBAUD Michèle, VIRY Madeleine, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, DEFOUR Nelly, MARTINET Natacha, RONJON Pin,

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Mme CHAMBAUD Michèle

&.....

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Marie CASTELLANI, Maire, et débute par l'approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 9 août 2016.

<u>DELIBERATIONS</u>

ADHESION A LA « CHARTE REGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS, OBJECTIF ZERO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la charte régionale d'entretien des espaces publics, proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP) :

- Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2018) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).
- En Rhône-Alpes, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. Un délai de 5 ans est préconisé pour atteindre le « zéro pesticide ».
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.
- L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune,
- **ADOpte** le règlement,
- **SOLLICITE** l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

Monsieur le Maire explique que, par délibération du 29 septembre 2016, le conseil communautaire a approuvé un projet de modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Cette modification vise :

- à intégrer les nouvelles dispositions de la Loi NOTRe, concernant en particulier les compétences économiques et touristiques
- à préciser certaines rédactions pour une meilleure adéquation entre les statuts et les actions menées par la communauté de communes.

Les voiries, parcs de stationnement, itinéraires de randonnée et sites naturels et touristiques qui seront gérées par la communauté de communes seront définis dans une délibération communautaire ultérieure, qui définira l'intérêt communautaire.

Deux transferts de compétences nouveaux sont proposés :

- la participation de la CCPA au capital des SEM compétentes en matière d'habitat et de logement.
- le versement de la cotisation et de l'allocation de vétérance au Service Départemental d'incendie et de de Secours (SDIS).

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 septembre 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-17 et L 5211-20,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention :

- **EMET** un avis favorable à la modification des statuts de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, selon le tableau joint en annexe,
- **PRECISE** que la date d'effet des statuts modifiés sera le 1^{er} janvier 2017

CONVENTION POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE L'AIN POUR L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU GUILLON

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a adhéré par délibération en date du 4 septembre 2013 à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.

Il fait part à l'assemblée de la proposition de convention de cette agence pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la route du Guillon. Le coût de cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage s'élève à **2 025,00 € H.T.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la route du Guillon avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour un montant de **2 025,00 € H.T.**
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention avec l'agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.

DECISION MODIFICATIVE n°2 – OUVERTURE DE CREDITS – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits pour l'éclairage public du carrefour de la RD22A et RD22C, les travaux d'éclairage de la bibliothèque, le vidéoprojecteur pour l'école d'un ordinateur portable pour la direction de l'école n'ont pas été prévus au Budget Communal 2016. Par ailleurs, les crédits ouverts au budget communal 2016 concernant l'achat d'un ordinateur portable ne sont pas imputés au bon compte, il convient donc de les modifier. Le maire propose les ouvertures de crédits suivantes :

DESIGNATION	OUVERTURES DE CREDITS			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
020 – dépenses imprévues			- 7 990,00€	
2283-366 Matériel bur. et informatique – Ordinateur portable			- 900,00 €	
2183-366 Matériel bur. et informatique – Ordinateur portable			1 880,00 €	
2188-367 autres immobilisations corporelles Vidéoprojecteur école			810,00 €	
2313-368 immobilisations en cours – const. Bibliothèque			2 000,00 €	
2041581-361 Sub. Equip. Versées Eclairage public			4 200,00 €	

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité les ouvertures de crédits indiquées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- **Dossier d'urbanisme** : Mme CHAMBAUD informe le Conseil Municipal des différents dossiers d'urbanisme déposés en mairie entre le 9 août 2016 et le 25 octobre 2016 :
 - ✓ **Permis de construire**
 - Terre habitat aménagement - lot. le bataillard – Lot N° 7 Construction de 2 maisons,
 - BASSIKEJIAN Alexandre – 1030 route de Chanoz –Construction d'un garage en annexe du garage existant.
 - ✓ **Declaration préalable**
 - PATURAL Eric – 30 rue des Brosses – Peinture volets, couleur grise,
 - QUARANTE Sébastien – 105 Chemin de la lagune – Abri jardin bois et Clôture.
 - ✓ **Certificat d'urbanisme Informel**
 - SCP LECOURT SANTUS QUINIOU – Allée de la cité, rue du stade – Vente
 - SCP LECOURT SANTUS QUINIOU –Allée de la cité, rue du stade, Chemin de la Planche– Vente
- **Participation Citoyenne** : La gendarmerie de Meximieux est venue montrer et expliquer au Conseil Municipal le principe de la participation citoyenne. Une réunion publique sera programmée courant novembre afin de présenter ce dispositif aux habitants de la commune.
- **Commission aménagement urbain** : Les panneaux de signalétique indiquant les différents bâtiments et commerces de la commune vont être installés à divers endroits du village ainsi qu'un panneau comportant les plans de la commune au square.
- **Pistes cyclables et piétonnières** : Le chemin n°3 joignant le hameau de « chanoz » avec la route du « Guillon » a été entièrement réalisé par l'entreprise ROGER-MARTIN antenne SN2V, celui-ci est désormais ouvert aux usagers. Aux abords de l'ensemble de ces chemins ruraux, des panneaux ont été installés rappelant la réglementation et les restrictions de circulation pour leur utilisation. Par ailleurs, la préfecture de l'Ain, dans le cadre de la DETR, n'a pas donné une suite favorable à la demande de subvention de la commune pour la réalisation des chemins 3 et 5a/5b.
- **Voirie** : M. Yves THIEVON fait part à l'assemblée que les travaux de voirie ont été effectués par l'entreprise EIFFAGE Route. Cette année, le programme comprenait la réfection des chemins du « Moulin du Tour », du « gilet » et du lotissement du « morillon » ainsi que le point à temps sur la voirie communale.
- **Aménagement du Carrefour RD22A et RD22C** : les travaux d'aménagement de ce carrefour sont pratiquement achevés. les abris bus vont être installés ainsi que la signalétique.
- **Employés communaux** : M. Rolland BROTEL informe le conseil municipal que le contrat de Valentin HAMIEZ, actuellement en contrat d'avenir, va être reconduit pour une période de deux ans à compter du 4 janvier 2017, cet agent donnant entière satisfaction. Par ailleurs, la municipalité prévoit de recruter un nouveau jeune au sein des services techniques, dans le cadre d'un contrat d'avenir à partir de janvier 2017 pour pallier au départ de M. Alain DIRICK à la fin de l'année 2016 et de M. BLANCHET Jean-Pierre actuellement en longue maladie.
- **C.C.A.S.** : Le repas du C.C.A.S. s'est déroulé le 22 octobre dernier avec une forte participation 69 bénéficiaires. Le thème choisi de cette année était « Cabaret », l'animation a beaucoup plu aux participants.

- **Accessibilité des bâtiments communaux** : M. Pascal PAIN rappelle à l'assemblée que le programme 2016 pour l'accessibilité portait sur les bâtiments suivants : Ecole et mairie. Au niveau de l'école, les différentes entrées de l'ancien bâtiment scolaire ont été aménagées. L'entrée de la mairie a été mise aux normes. Par ailleurs, des mains courantes vont être installées ainsi qu'un interphone.
- **Syndicat des eaux** : Mrs Willy HOWSE et Fabien THOMAZET font part du compte rendu de cette réunion qui s'est tenue le 29 septembre 2016 avec la présentation du bilan annuel 2015 pour ce syndicat. Par ailleurs, une étude est cours pour l'interconnexion des réseaux de Meximieux et du Syndicat des eaux. D'autre part, il reste à réaliser les travaux de renforcement de la canalisation de l'eau potable à TURUS.
- **Sou des Ecoles** : M. Pierre BOILEAU fait le compte rendu de l'assemblée générale du Sou des Ecoles. Un nouveau bureau a été élu pour cette association. Lors de cette réunion, le bilan financier de l'année écoulée a été présenté.
- **Contrat territoire pour la Dombes** : M. Pierre BOILEAU informe l'assemblée que le projet du Parc Naturel de la Dombes a été abandonné. Un contrat territoire pour la Dombes va être mis en place par la région Auvergne –Rhône Alpes. Ses principales actions seront la défense de la pisciculture, valorisation du tourisme, transmission des savoir-faire et de préservation du patrimoine naturel. La mise en œuvre est prévue pour 2017.

